

le 28 mars 2017

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Départemental**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DASES 142 G** Avenant n°1 au Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le Département de Paris, l'Agence régionale de santé (ARS) et l'association « Les jours heureux » au titre des années 2016 à 2020.

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L. 311-1, L. 312-2 et suivants, L313-1, L313-11, L313-12-2 et L314-3 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017 DASES 142 G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental en date du 29, 30, 31 mars 2016 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en date du 14 avril 2016 entre le Département de Paris, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et l'Association Les Jours Heureux ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 pour lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 au Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le Département de Paris, l'Agence régionale de santé (ARS) et l'association « Les jours heureux » au titre des années 2016 à 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec l'Agence régionale de santé (ARS) et

l'association « LES JOURS HEUREUX » située 20 rue Ribéra 75016 PARIS, l'avenant n°1 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens au titre des années 2016 à 2020, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65242, rubrique 52 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**